

# Accueil Sécurité & Environnement des collaborateurs externes

  
**vigier ciment**  
SOLUTIONS PAR PASSION



# Accueil Sécurité & Environnement des collaborateurs externes



# Accueil Sécurité & Environnement



- ✓ Les objectifs de cette présentation sont de vous transmettre:
  - ✓ Les informations sur le plan de circulation, sur les risques,
  - ✓ Les conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie,
  - ✓ La localisation des lieux de vie,
  - ✓ Et les principales règles de sécurité applicables sur le site
  
- ✓ Chaque salarié est responsable de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres
  - « L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer, c'est la seule »**

**Albert Schweitzer**



## SÉCURITÉ AU TRAVAIL 5 RÈGLES DE BASE

**1 PRIORISER**  
Je priorise la sécurité au travail dans toutes mes activités. C'est pourquoi j'indique à mes supérieurs les tâches qui ne peuvent pas être effectuées en toute sécurité. Et je suis en droit de refuser un travail qui ne peut être accompli sans compromettre la sécurité.

**2 PLANIFIER**  
J'accomplis mon travail de sorte à ne mettre en danger ni mes collègues ni moi-même. C'est pourquoi, avant toute action, je réfléchis aux dangers qui y sont liés. Lorsque j'accepte de nouvelles tâches, je m'assure au préalable d'avoir les connaissances nécessaires à leur réalisation.

**3 PROTÉGER**  
Je porte toujours les équipements de sécurité personnels prescrits et observe les consignes de sécurité de l'entreprise.

**4 AGIR**  
Je ne détourne pas le regard lorsque mon/ma collègue est en danger. Je le lui fais remarquer et je l'aide à exécuter son travail sans risque.

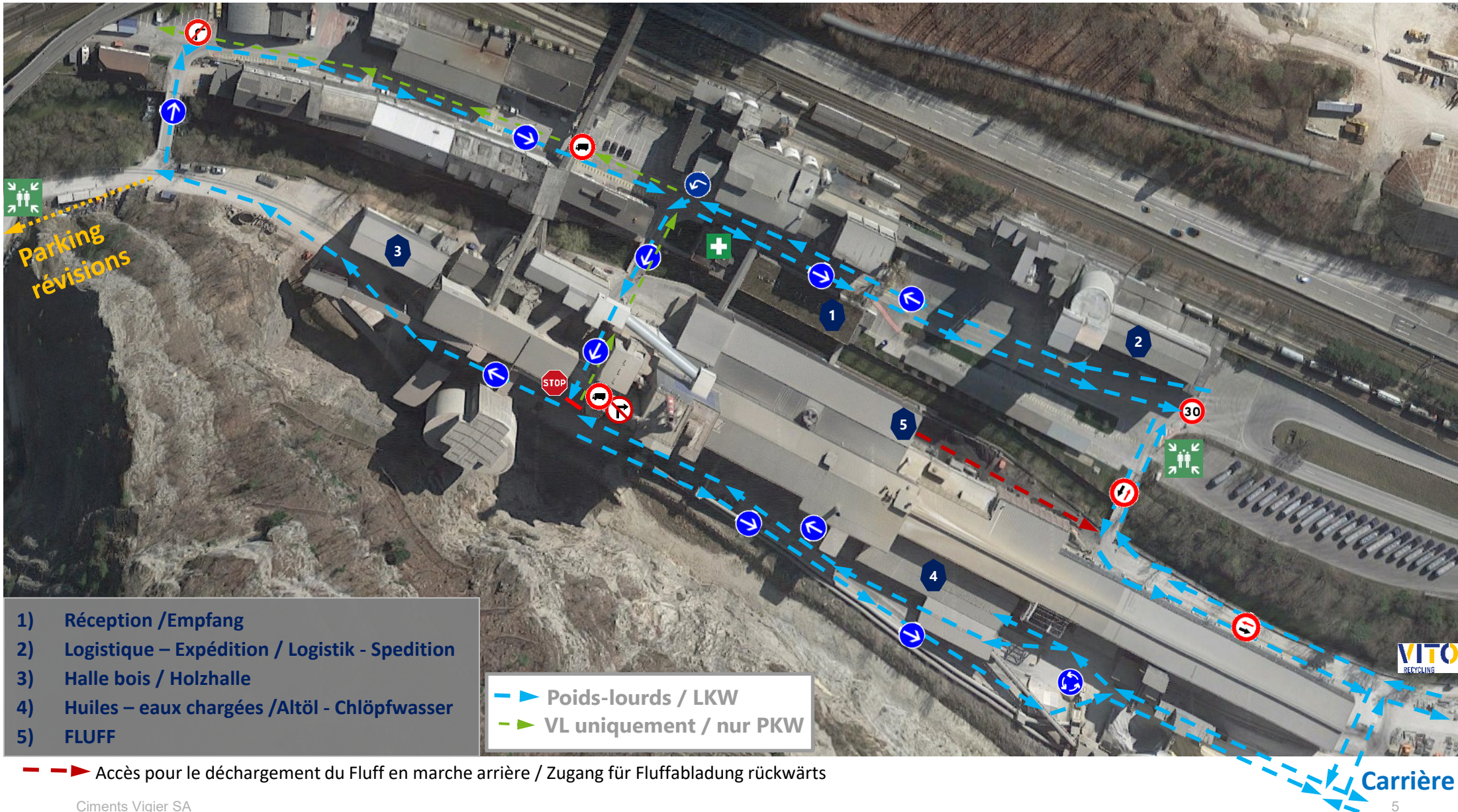
**5 SIGNALER**  
Je signale toute situation dangereuse et tout accident du travail à mon supérieur sans délai. J'élimine tout risque immédiatement ou fais des propositions d'amélioration.

**La sécurité et la santé des collaborateurs constituent une priorité absolue pour Vigier : ils doivent tous rentrer chez eux en aussi bonne santé qu'à leur arrivée au travail.**

*Extrait de l'engagement de Vigier en faveur de la sécurité et la santé*



# Plan de circulation sur le site




# Circulation et stationnement



Respectez le plan de circulation et la signalisation.

**Gardez toujours le contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier et de train**

- P 1A :** 31 places
- P 1B :** 12 places
- P 2A :** 7 places
- P 2B :** 19 places dont 6 places électriques 
- P 3 :** 21 places
- P 4 :** 30 places
- P 5 :** 100 places utilisées par les externes pendant les révisions



**\* Durant les révisions, parkings interdits aux entreprises externes**

# Circulation des piétons

- ▼ Interdiction de stationner devant les entrées de bâtiments, devant les poteaux incendie et devant les locaux électriques  
↳ Pendant les révisions, les entreprises externes doivent **obligatoirement** stationner sur le parking **P5**
- ▼ Pas de véhicule stationné hors des parkings sauf si muni de l'autorisation ci-contre
- ▼ Attention lors de vos déplacements à pied



- ▼ Attention aux véhicules, aux engins et aux trains
  - ▼ Faites attention aux véhicules en mouvement, vous n'êtes **pas** prioritaires par rapport aux trains et engins de chantier
  - ▼ Signalez vous auprès des conducteurs et attendez leur approbation avant de vous déplacer



# Signaux d'avertissement



**Danger: Injection d'azote,  
risque d'asphyxie**



**Danger: Train en  
mouvement**



**Appel sur les téléphones fixes  
dans les zones bruyantes  
(échangeur/four et moulins)**





# Signaux d'avertissement



**Danger: Canons à air en action**



**Danger: Bouchage cyclone**

Halle RO2

Filtre F



# Port des EPI sur le site

— Voies de circulation en zone «free»



# Equipements de Protection Individuels (EPI)

## ▼ SONT OBLIGATOIRES DANS LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

- ▼ Casque
- ▼ Lunettes de sécurité
- ▼ Chaussures de sécurité
- ▼ Vêtements de travail haute visibilité
- ▼ Le port de short/bermuda est interdit



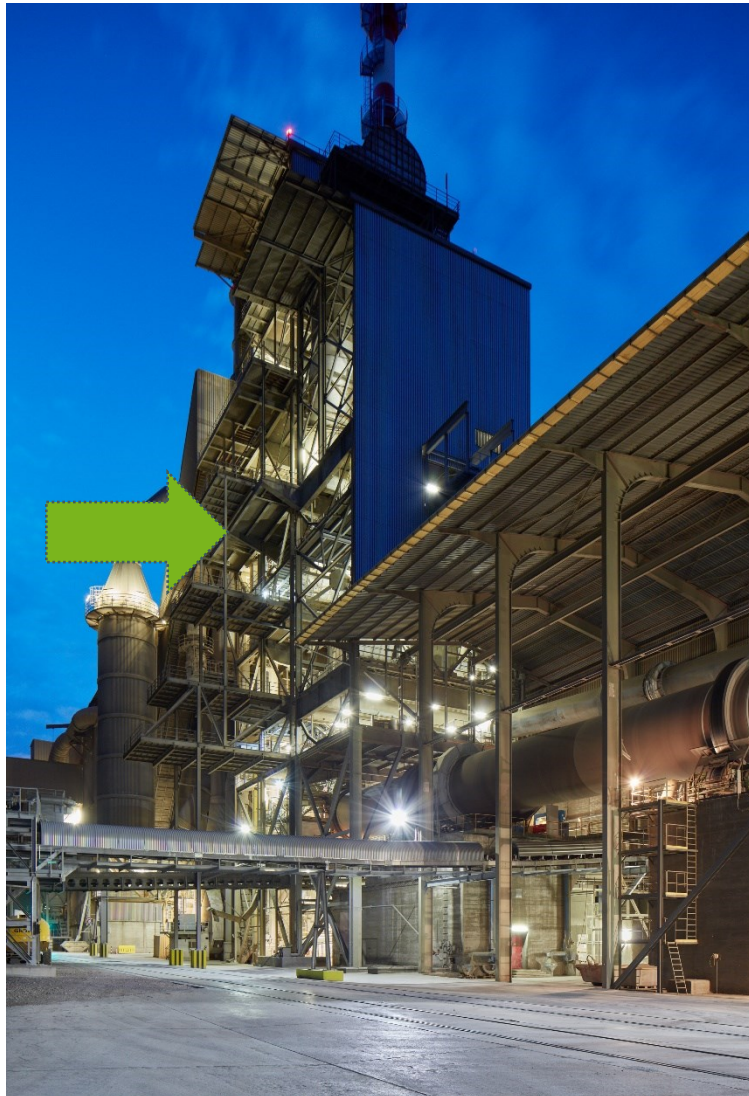
## ▼ D'autres EPI peuvent être obligatoires en fonction des risques:



- ▼ Pour les autres locaux, respecter les panneaux d'obligation affichés à l'entrée des locaux



# EPI – Accès à l'échangeur de chaleur



Port de lunettes  
étanches ou semi-  
étanches obligatoire



# Avant le démarrage du chantier

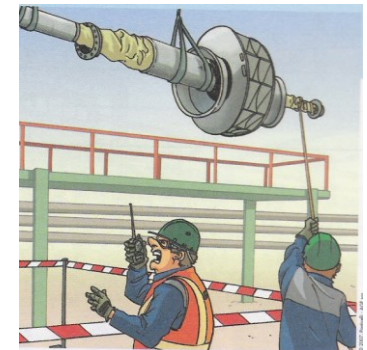
- ▼ Tout travail doit faire l'objet d'un **ordre de travail** délivré par votre contact Vigier
  
- ▼ En cas de risques spécifiques, un **permis de travail** est établi:
  - ▼ Travaux de soudage, de découpage, de meulage
    - **permis de feu**
    - **permis ATEX**
  - ▼ Intervention en zone ATEX
    - **permis espace confiné**
  - ▼ Intervention en espace confiné
    - **permis travaux en hauteur**
  - ▼ Travaux en hauteur (hors nacelle, échafaudage) et accès en toiture non sécurisée
    - **permis d'excavation**
  - ▼ Travaux de fouilles, d'excavation
  
- ▼ Si des énergies doivent être consignées
  - ▼ Chaque intervenant doit mettre en place son cadenas sur l'interrupteur général ou dans la boîte à trous



# Balisage



- ▼ Balisez votre zone de travail pour vous et pour les autres  
Levage, chute d'objet, projection, chute de hauteur...
- ▼ Ne jamais franchir le balisage sans y être autorisé.
- ▼ Faites respecter le balisage
- ▼ ***A la fin des travaux, lorsque toutes les protections collectives sont remises en place et/ou que le risque a disparu, le responsable du chantier doit absolument enlever la signalisation provisoire qu'il avait mise en place.***



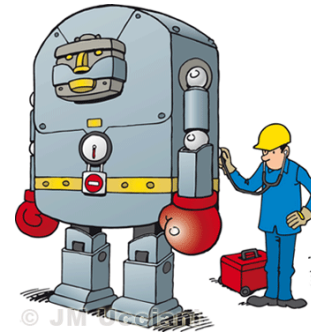
# Consignation



▼ Toute demande de consignation doit être faite au contact Vigier

▼ Types de consignation:

- ▼ Electrique
- ▼ Mécanique
- ▼ Pneumatique
- ▼ Thermique
- ▼ Hydraulique
- ▼ Autres...



▼ Assurez-vous auprès du contact Vigier que le matériel sur lequel vous intervenez est consigné

▼ Aucun travail ne doit débuter avant l'accord du contact Vigier



- Attention, une installation immobile ne signifie pas qu'elle est arrêtée et à plus forte raison consignée
- Chaque intervenant doit mettre en place son cadenas sur l'interrupteur général ou dans la boîte à trous

# Utilisation engins / ponts roulants

## ▼ Pour utiliser un pont ou un engin sur le site Ciments Vigier :

- ▼ Vous devez posséder les formations nécessaires (formation **suisse** obligatoire pour la conduite de chariot élévateur)
- ▼ Vous devez posséder une autorisation de conduite:
  - ▼ De votre employeur
  - ▼ **De Ciments Vigier**
- ▼ Vous devez être apte médicalement

## ▼ Les engins des entreprises externes doivent être

- ▼ En bon état de fonctionnement (contrôle avant utilisation)
- ▼ Contrôlés périodiquement

## ▼ Liste des engins concernés

- ▼ Engin de chantier
- ▼ Chariot de élévateur
- ▼ Pont roulant
- ▼ Grue (mobile, à tour)
- ▼ Grue auxiliaire de chargement
- ▼ Nacelle (port du harnais obligatoire pour certaines nacelles)





# Risque électrique



- ▼ Interdiction de pénétrer dans les locaux électriques ou d'intervenir dans un coffret électrique sans habilitation électrique et autorisations (de l'employeur et de Vigier Ciment)
- ▼ Utilisation d'outils/d'équipements portatifs en bon état
- ▼ Enceintes conductrices exigües (espace clos avec des parois conductrices) :
  - ▼ Exemples : broyeurs, trémies, cyclones, refroidisseur, four....
  - ▼ La tension utilisée devra être de 24V ou un transformateur d'isolement devra être utilisé
- ▼ Signalez par l'intermédiaire de votre chef de chantier au contact Vigier tout problème électrique
- ▼ Attention aux travaux réalisés à proximité des lignes enterrées et aériennes



# Risque de chute de hauteur

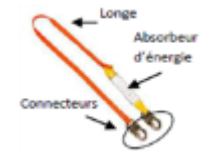
▼ **Echelle:** L'échelle est un moyen d'accès et non une plateforme de travail



▼ **EPI (harnais, longe...)**

▼ Le personnel utilisateur doit être formé

▼ Le matériel doit être en bon état (vérification avant et après utilisation)



▼ **Echafaudage:**

▼ Il est monté par du personnel formé

▼ Il doit être réceptionné par une personne formée (demandeur)

▼ Chaque entreprise s'assure que l'échafaudage répond à ses besoins

▼ **Chaque entreprise** s'assure de la présence de la fiche de réception et effectue **une vérification journalière**

▼ **Interdiction d'accès tant que l'échafaudage n'est pas réceptionné!**

Libération		883
Société construction échafaudage: Roth		
Personne de contact :		
N° téléphone .....		
Lieu: <b>Tête de four</b> Centre de frais... 80190		
<b>Charge utile</b>	200 kg / m <sup>2</sup>	
Cet échafaudage est sûr et l'accès à celui-ci est autorisé 		
Contrôlé: ..05.08.2020... Roth .....		
Libération : après la construction ou la modification uniquement par le responsable de construction de l'échafaudage:		
Date: .....	Signature: .....	
Date: .....	Signature: .....	
Date: .....	Signature: .....	
Toute modification de l'échafaudage est interdite. Seul le constructeur est habilité à effectuer des modifications, le montage ou le démontage.		
En cas de défaut(s) constaté(s) : évacuer l'échafaudage, sécuriser la zone dangereuse et bloquer tous les accès par le panneau [ACCES INTERDIT]. La libération sera faite que par le constructeur une fois l'échafaudage à nouveau sûr.		
<b>Contrôles effectués par le personnel Vigier formé.</b>		
Un contrôle selon les prescriptions de la Suva sera effectué une fois par semaine.		
<b>Responsable:.....Fütterer B.</b>		
Date : 05.08.2020	Signature: .....	Etat conforme : <input checked="" type="checkbox"/> / non
Date : .....	Signature: .....	Etat conforme : oui / non

**Echafaudage non terminé**  
**Andaime não concluído**  
**Gerüst nicht fertiggestellt**

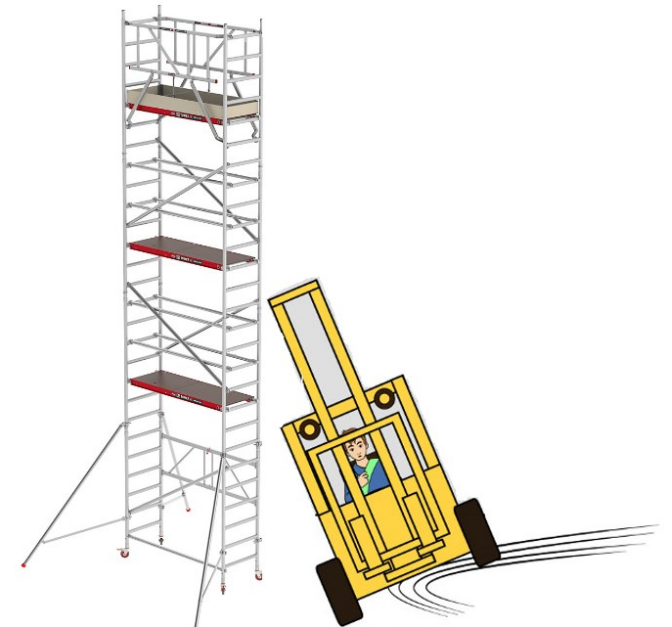


**SEM ENTRADA**  
**KEIN EINGANG**

# Vérification journalière de l'état d'un échafaudage

Depuis sa réception, l'échafaudage a pu subir des dégradations liées:

- au vent
- à la variation des températures
- au démontage d'un élément par une autre entreprise (par exemple pour démonter un moteur)
- à un choc avec un engin
- à une dégradation des appuis au sol (pluie, ...)
- à la surcharge des planches avec du matériel
- ...

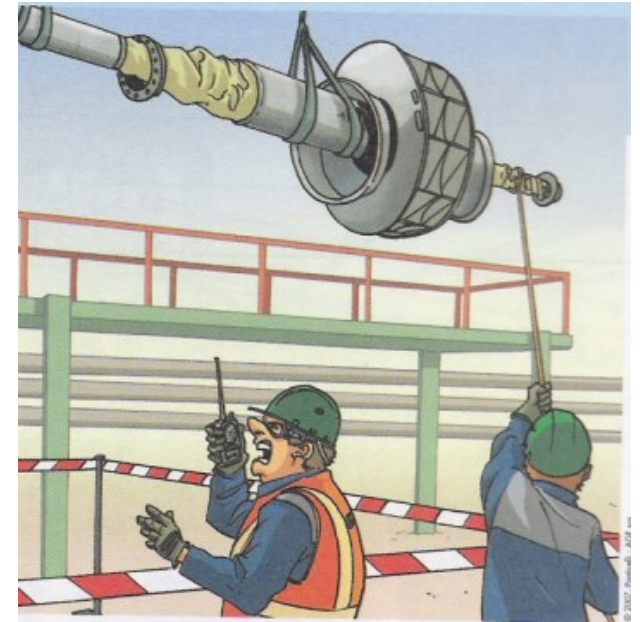


Chaque jour le chef d'équipe de chaque entreprise qui utilise l'échafaudage doit procéder à la vérification journalière. Il atteste de cette vérification en indiquant, au verso de la feuille de libération, la date, son nom, le nom de son entreprise et sa signature.

# Levage



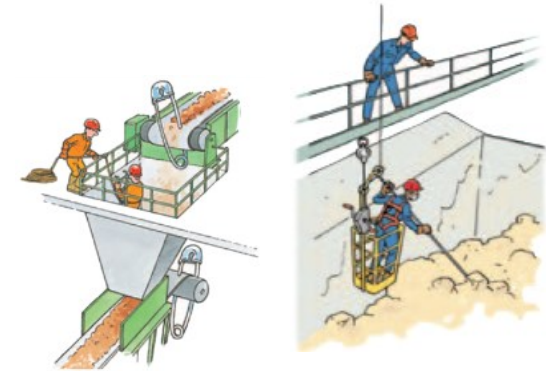
- ▼ Soyez vigilant
- ▼ Balisez la zone
- ▼ Faites respecter votre zone de levage
- ▼ Un seul chef de levage parfaitement identifié
- ▼ Ne jamais circuler sous une charge



*En fonction du type de levage, la rédaction d'un protocole ou d'un permis de levage est obligatoire. Il est rédigé avec Vigier Ciment, l'entreprise extérieure et le levageur avant le début des manœuvres*

# Espaces confinés

- ▼ Permis de pénétrer délivré par Vigier Ciment
- ▼ Pendant l'opération, il faut :



- ▼ Faire surveiller les opérations en permanence et ce jusqu'à la fin des travaux par une personne désignée munie d'un moyen d'alerte. Il lui est interdit de pénétrer dans l'espace confiné
- ▼ Contrôler l'atmosphère pour éviter les risques d'asphyxie et/ou d'explosion

# Risque chimique



- ▼ En fonction du type de travaux et de la zone d'intervention, vous pouvez être amené à rencontrer ces types de produits:



- ▼ Port d'EPI adaptés obligatoire

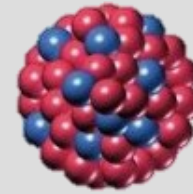
- ▼ Vous pouvez également être exposé à de la poussière

- ▼ Port de protection respiratoire type FFP3 obligatoire



- ▼ Les Fiches de Données Sécurité (FDS) sont consultables. Adressez-vous à votre contact Vigier.

# Rayonnements ionisants



- ▼ Ils peuvent être dangereux en cas de passage devant le faisceau.
- ▼ Les zones concernées sont signalées par ce pictogramme:



- ▼ Si je dois intervenir dans une zone signalée, je m'assure auprès du contact Vigier que les mesures de prévention ont été réalisées (consignation des sources, ...).
- ▼ Pour l'analyseur en ligne, je peux accéder au secteur surveillé seulement si le témoin lumineux est vert.



# Travaux par points chauds



▼ **Définition:** *Tous travaux générateurs d'étincelles et/ou de surfaces chaudes*

▼ Exemple: meulage, soudure, oxycoupage...

▼ **Permis de feu OBLIGATOIRE**

▼ A demander au contact Vigier

▼ Il est rédigé avec l'entreprise externe, le contact Vigier et une personne autorisée à le signer



Un permis de feu n'est valable que pour **UNE** opération, dans **UNE** zone et pour **UNE** seule entreprise extérieure.

*validité : une journée*



# Risque ATEX

▼ ATEX: ATmosphère EXplosive

▼ Les zones ATEX sont signalées par ce pictogramme:



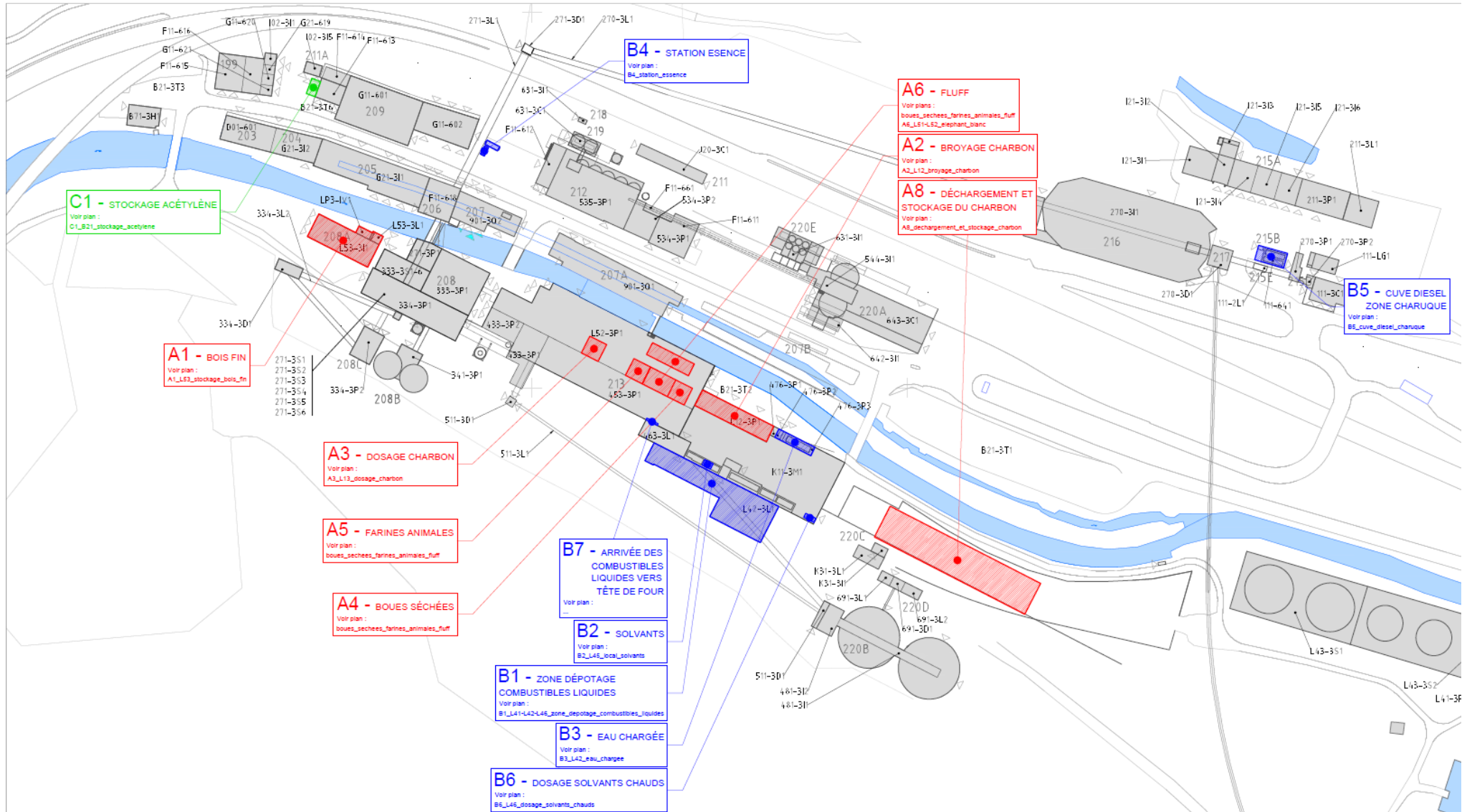
▼ Dans ces zones :



▼ Pour tous travaux dans ces zones les mesures à prendre doivent être décrites dans le permis de travail (nettoyage, aération, matériel en adéquation, explosimètre...)



# Plan zones ATEX



# Coactivité

- ▼ Prenez connaissance des entreprises intervenants à proximité de vous
- ▼ Ascenseurs / Montes charges
  - ▼ Respectez la charge maximale des équipements
  - ▼ Ne bloquez pas les équipements
  - ▼ Renvoyez les ascenseurs / montes charges au rez-de-chaussée
- ▼ Attention à votre matériel (vol, dégradation...)



# Rangement et propreté



- ▼ Ne pas encombrer les zones de passages
- ▼ Après chaque journée de travail rangez votre chantier, remettez en place les protections collectives ou balisez
- ▼ A la fin du chantier, le travail ne sera terminé que si le chantier est rangé, propre et toutes les protections collectives remises dans leur état d'origine (carters de protection, garde-corps...)





- ▼ Des bennes de tri sont à votre disposition
  - ▼ Respectez le tri
- ▼ En cas de déversement accidentel
  - ▼ Appliquer la consigne en cas d'urgence



# Conduite à tenir en cas d'urgence



Chaque collaborateur Vigier a en mémoire ce N° dans son téléphone. Vous pouvez également le sauvegarder. En cas d'urgence adressez-vous à un collaborateur Vigier.



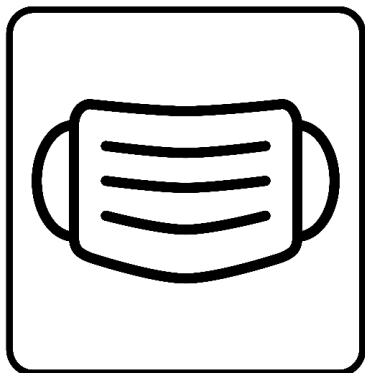
**N° d'urgence / Notrufnummer**  **+41 (0)32 485 03 24**



**interne fixe / Festnetzanschluss** **112**

 <p><b>En cas d'incendie / Im Brandfall</b></p>	 <p><b>En cas de déversement de produit / Bei einem Produktaustritt</b></p>	 <p><b>En cas d'accident / Bei Unfall</b></p>	 <p><b>Autres N° importants / Weitere wichtige Ruf-Nr.</b></p>
<p><b>Restez calme ! – Bewahren Sie Ruhe !</b></p>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Appeler le N° d'urgence / Notrufnummer anrufen</b></li> <li>2. Secourir / Menschen retten</li> <li>3. Eteindre si le feu est maîtrisable / Bekämpfen Sie den Brand wenn er beherrschbar ist</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement / Begeben Sie sich mittels der nächstgelegenen Ausgänge zum Sammelplatz.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Appeler le N° d'urgence / Notrufnummer anrufen</b></li> <li>2. Sécuriser la zone, évacuer si nécessaire / Sicherung der Unfallzone, evakuieren Sie sie wenn nötig</li> </ol> <p><b>Ne pas agir seul! / Handeln Sie nicht allein!</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Penser à se protéger / Schützen Sie sich selbst.</li> <li>2. Sécuriser le lieu de l'accident / Sicherung des Unfallorts</li> <li>3. <b>Appeler le N° d'urgence / Notrufnummer anrufen</b></li> <li>4. Si vous êtes secouriste, donner les premiers secours / Wenn Sie Sanitäter sind, leisten Sie Erste Hilfe.</li> </ol>	<p><b>Police – Polizei :</b> 0 117  <b>Ambulance – Ambulanz :</b> 0 144  <b>Rega :</b> 0 1414  <b>Intoxication – Vergiftung :</b> 0 145  <b>Chargé de sécurité - Sicherheitsbeauftragter :</b>          Benoit Fuetterer 079 265 57 86  <b>Responsable Environnement – Umweltschutzbeauftragter :</b>          Mathieu Antoni 076 233 78 77  <b>Responsables produits dangereux - Gefahrenstoffbeauftragte :</b>          Béat Oppliger 079 284 52 05          Tuffet Timothé 079 159 50 61</p>

# Hygiène et Santé - Principales mesures et recommandations



Porter un masque en cas de symptômes



Respecter l'ordre et la propreté des vestiaires et locaux sanitaires



# Bon comportement dans les salles de réunions



400 - 600 ppm

**EXCELLENT**



601 - 1000 ppm

**BON / SATISFAISANT**



1001 - 1500 ppm

**MOYEN**  
Air ambiant pollué  
Aération recommandée



1501 - 2000 ppm

**MAUVAIS**  
Air ambiant très pollué  
Aération nécessaire



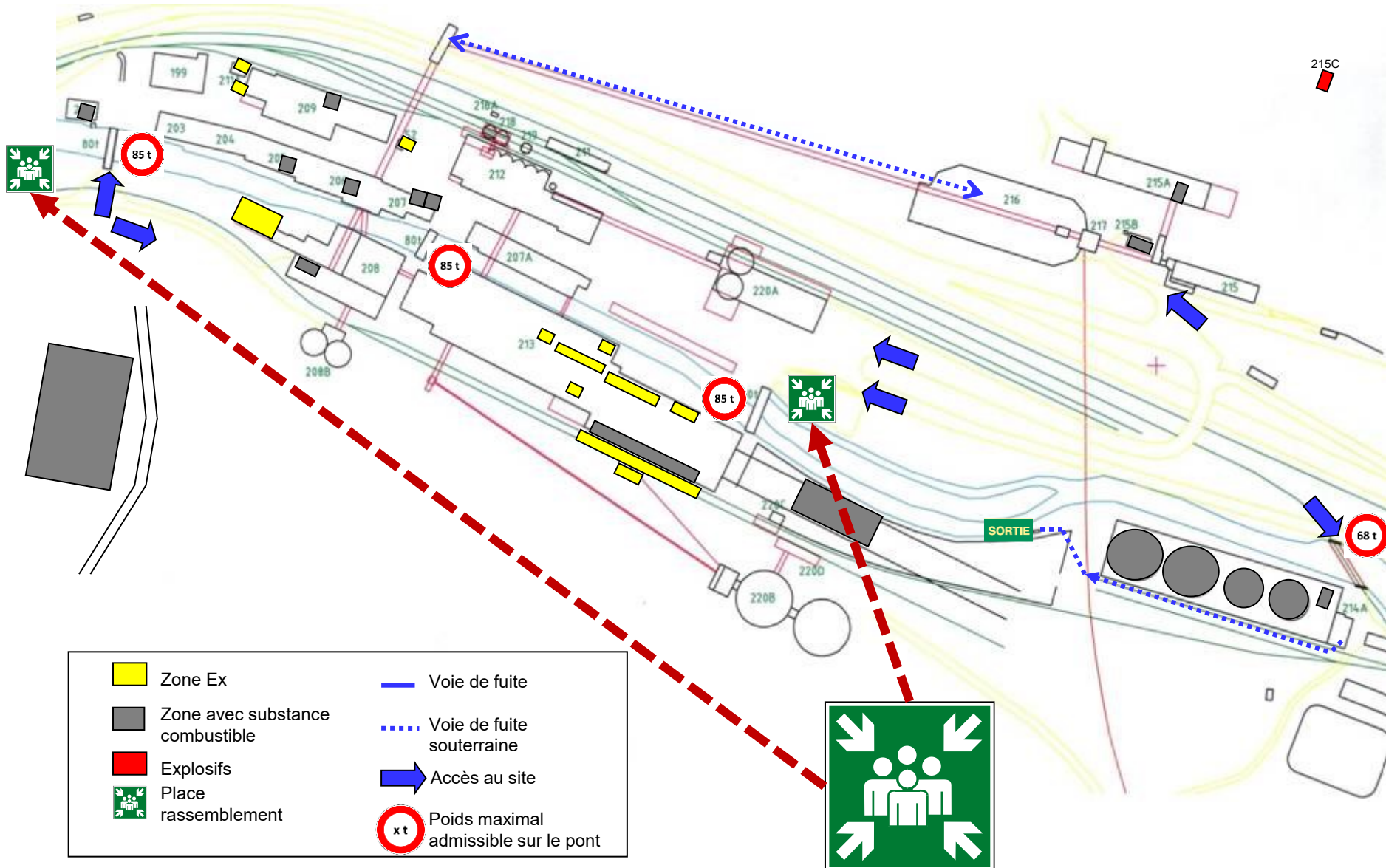
> 2000 ppm



Exemple le 10.12.2021 dans la salle des Anciens Bureaux lors de la formation caristes (6 personnes présentes dans la pièce)



# Plan d'évacuation



# Merci de votre attention

